

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2018**

PRESENTS : M. DELOCHE Xavier, Maire - Mme FILLION Brigitte - M. GOY André - Mme OLIVIER Chantal - M. DESVIGNES Jean-Luc - Mme NOIRAY Valérie, Adjoints - M. BONNET René - Mme LACHENAL Hélène - M. OTT Christian - Mme CATHERIN Marina - M. CURSIO Franck - Mme POUCHOULIN Christine - Mme BELLEMIN MAGNINOT Véronique - M. CRUIZIAT Flavien - - M CRISCUOLO Philippe

EXCUSES : M. GONCALVES Nestor, Mme SARAZIN Lydie, Mme LAROUZEE CERVANTES Carol-Anne - M. Fabien GEOFFRAY Fabien

ÉTAIENT REPRESENTES : M. GONCALVES Nestor donne pouvoir à M. GOY André, Mme SARAZIN Lydie donne pouvoir à Mme OLIVIER Chantal, Mme LAROUZEE-CERVANTES Carol-Anne donne pouvoir à M CRISCUOLO Philippe, M GEOFFRAY Fabien donne à René BONNET

N° 06.2018

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Chantal OLIVIER secrétaire de séance

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/05/2018 à l'unanimité

Le Maire est interpellé par Philippe CRISCUOLO au sujet de la convocation du présent conseil qui lui a été adressée avec retard ainsi que pour Carol-Anne CERVANTES. Le Maire présente ses excuses et précise que ce fait provient d'une erreur de sélection de liste de diffusion.

Le Maire informe que les documents de la commission « finances » n'ont pas été adressés aux conseillers municipaux car les fichiers étaient trop lourds.

ENREGISTREMENT DE SEANCE

Les enregistrements de séance demandés lors du dernier conseil sont bien autorisés et pourront donc être réalisés, ils doivent être utilisés à titre privé. L'enregistrement de la séance est lancé à 20h40 par Muriel DECAMP et Philippe CRISCUOLO.

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de rajouter le sujet « Jury d'assises » à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité.

➤ Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

ASSAINISSEMENT

MAITRISE D'ŒUVRE POUR REHABILITATION PAR GAINAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT (travaux de priorité 1)

Conformément à la délibération n°2 prise en Conseil Municipal du 11/04/18, et suite à la consultation de maîtrise d'œuvre, le marché a été attribué au Cabinet Merlin pour un montant de 20 530 €HT le 29/6/2018.

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Conformément à l'accord donné au précédent Conseil Municipal, le marché de maintenance des installations de traitement Eaux Usées de la Commune de Tramoyes a été notifié à Suez le 27/06/2018 pour un montant forfaitaire annuel de 1 545 €HT, marché sur 2 ans reconductible 2 fois 1 an, avec un bordereau de prix unitaires.

JURY D'ASSISES

L'arrêté préfectoral pour la constitution du jury criminel pour l'année 2019 exige de procéder à la liste préparatoire du jury d'assises de notre Commune.

Le principe est rappelé par Madame Muriel DECAMP, Secrétaire de Mairie : 3 électeurs de la commune sont tirés au sort dont les noms sont transmis au Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse. Ces personnes doivent avoir + de 23 ans. Après décision de la Commission chargée de dresser la liste annuelle des jurés au siège de la Cour d'Appel de Bourg-en-Bresse, 1 seul nom sera retenu. Il est précisé que le citoyen retenu peut refuser de siéger en invoquant un motif grave validé par ladite commission. C'est un droit et non un devoir.

Résultats du tirage au sort :

- Mme MEDVES Christine épouse VIALET, 84, rue des Rapettes
- M. DURRAFOUR Didier, 196, rue du Gletin
- M. SAEZ Rémy, 347, rue de l'Eglise

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIEA

M. Le Maire rappelle le document transmis par le SIEA exposant l'objet de la modification des statuts et en particulier :

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget - Comptabilité - de la phrase suivante :

«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.

Les modalités en seront définies par le comité syndical.».

Philippe CRISCUOLO pose la question des objectifs de cette modification de statuts pour comprendre les impacts sur le budget de la commune.

M. Le Maire explique :

- la partie Prestation du SIEA ne pourra plus être enregistrée en investissement mais devra être comptabilisée en charge de fonctionnement. Seule la partie « électrification rurale » restera en investissement
- Cette modification de statuts est demandée par La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, approuve avec 16 voix pour, 1 abstention et 2 contre la modification statutaire ci-dessus.

RESTAURATION SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Mme OLIVIER Chantal présente au conseil l'appel d'offres lancé le 24/04/2018 pour « la fourniture de repas du groupe Scolaire Robert Doisneau ». Suite à l'étude par la commission d'appel d'offres, le rapport d'analyses des offres fait apparaître 3 candidatures :

- ENTREPRISE RPC
- ENTREPRISE SHCB
- ENTREPRISE SODEXO

Au vu des éléments tarifaires et techniques, la Commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise R.P.C. qui est la mieux disante. Le conseil après en avoir délibéré décide de retenir à l'unanimité l'entreprise RPC. Chantal OLIVIER précise que la solution du prestataire RPC apportera 20% de bio dans les repas de nos enfants.

Philippe CRISCUOLO demande s'il n'est pas nécessaire de réactualiser le prix des repas payés par les familles pour équilibrer les budgets.

Ce point est retenu par le conseil municipal pour que soit réalisée prochainement une étude. Chantal Olivier a rappelé le coût actuel et sa répartition :

- le repas est acheté 2,53€ au prestataire
- le coût de revient est de 8,70€ pour la commune (personnel et locaux)
- le repas est vendu 4,60€ aux familles

Le conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise R.P.C.

INFORMATIONS

FINANCES

Brigitte FILLION présente les points évoqués de la commission finances du 25/06/2018 :

- Présentation générale
- Petite formation à la gestion des comptes communaux par Christian OTT avec pour objectif de fournir à chacun des membres de la commission les éléments pour élaborer et suivre le budget communal.
- Les points 2 points sur les actions engagées, à savoir :

PERSONNEL

- Les dossiers des arrêts de travail n'ont pas été traités correctement voire même n'ont pas été traités
- Sur le budget 2018, il a été enregistré un produit à recevoir à ce titre de : 35k € au lieu de 72 K€. Un recours est engagé auprès de l'organisme de Prévoyance afin d'obtenir une dérogation par la prise en charge et le paiement des dossiers prescrits, car non déclarés ni traités dans les délais impartis.

SUBVENTIONS

- Une subvention de 15 K€ et son avance de 5 K€ sont également en recours.
La subvention initialement accordée a été supprimée avec demande de remboursement de l'avance faite, et ce pour défaut de réponse aux relances dans les délais impartis.

Enfin, Les Membres de la commission ont convenu :

- de démarrer le travail d'élaboration du budget 2019 dès la mi-octobre 2018
- des prochaines dates de réunions fixées le 10 septembre à 20h et le 1^{er} octobre à 20h

PERISCOLAIRE

Chantal OLIVIER rappelle que le contrat ALFA3A est reconduit de 1 an jusqu'en août 2019 conformément à la délibération de l'ancien conseil municipal du 30 janvier 2018.

SUBVENTION

ALFA3A a actualisé son budget prévisionnel conformément à la DSP et l'a revu fortement à la hausse suite à l'arrêt des contrats aidés et aux baisses des subventions CAF (arrêt des TAP sur Tramoyes), et demande à la commune une participation de 62K€, alors que 46K€ ont été budgétés pour 2018. L'écart de 16K€ serait à intégrer au budget de 2018, ce qui met la commune en difficulté. Les solutions sont en cours d'étude avec le prestataire sachant que le financement est de 3 catégories :

- Subvention par la CAF : pour obtenir plus de subvention, il faut lancer un contrat Enfance et jeunesse
- Familles : le prix actuel est fonction du quotient familial – en moyenne, le prix est de 2,20€ par heure en périscolaire et 2€ en extra-scolaire (vacances)
- Subvention de la commune qui est réactualisée comme prévu dans la DSP (Délégation de service public).

ECOLE

JEUX DE COUR

Chantal OLIVIER présente le projet d'aménagements des jeux de cour avec cofinancement du Sou des écoles, de la coopérative scolaire et de la mairie.

Ce projet a été entièrement réalisé par les enfants et les enseignants sous l'impulsion du sou des écoles.

Plusieurs jeux dits « légers » (petits porteurs, cubes, etc.) seront achetés et entièrement financés par le sou et la coopérative scolaire dès la rentrée.

Des jeux dits « lourds » seront commandés et installés dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 2018 – 2019 : (pyramide – jeu ressort – tables)

Synthèse du co-financement :

- le Sou des Ecoles : 3k €
- la coopérative scolaire : 2,5k €
- la commune : 3K €

M. Le Maire précise qu'il est demandé à l'école de transmettre toutes les demandes sans restriction. L'arbitrage sera fait ensuite en fonction des budgets de la commune.

EFFECTIF ELEVES

Compte-tenu des effectifs, aucune dérogation n'a été acceptée cette année. Le nombre d'enfants dans les classes est pris en compte, ainsi que les effectifs au restaurant scolaire et en périscolaire.

TRAVAUX

- Travaux d'étanchéité de l'école : 3 entreprises ont été consultées : SES - ATICA - DASI. SES et ATICA ont répondu conformément à la demande. DASI a répondu pour une seule terrasse. SES a été retenu pour un montant de 28 335,83€ TTC. Les travaux sont à planifier cet été.

INTERPHONE

Des difficultés sont rencontrées pour raccorder l'interphone à l'installation téléphonique actuelle avec :

- 1 installation VOIP : Internet + téléphone
- 1 répartiteur qui permet d'appeler toutes les classes en interne école
- 1 ligne analogique à la cantine
- 1 ligne analogique dans le bureau de la psychologue
- 1 ligne analogique à la périscolaire
- 3 lignes analogiques seraient à ajouter au répartiteur ...

Le problème actuel est donc un problème technique en cours d'étude avec les entreprises consultées. Une entreprise a proposé de programmer des téléphones portables mais ceci permettrait la joignabilité (via tél portables personnels) et non l'ouverture de porte.

MATERIEL ROULANT VOIRIE

Jean-Luc DESVIGNES expose qu'à la suite du vol du camion, l'assurance prendra en charge une partie mais non connue à date. Un nouveau camion RENAULT a été acheté au prix de 20 K€ H.T. et permettra aux employés de travailler sur des lieux différents.

URBANISME

André GOY informe que 3 procédures du PLU sont en cours :

- Révision allégée N°1
 - étape de la procédure : publicité dans le journal pour concertation publique
 - dossier et registre mis à disposition des habitants
 - Modification n°1
 - arrêté du 5/7/2016 : doit être modifié
 - nouvel arrêté au 6/7/2018 pour relancer la procédure avec intégration zonage eau pluviale, zonage assainissement et modification zone Nha (vers TGV)
- Cette modification permettra, entre autre, d'introduire un CES (Coefficient d'Emprise au Sol) au règlement du PLU.

- Modification 2 :

Elle concerne l'ouverture de la zone 2AU derrière la salle des fêtes. Celle-ci sera décalée du fait du redémarrage du projet sur la zone 1AU Rue des Pins

FAM – Les Passerelles de la Dombes

CREATION DE TROTTOIRS

Il est rappelé le projet de création de trottoirs allant du FAM vers le village.

La commune doit régulariser l'acquisition d'environ 1000 m² de terrains appartenant à 8 propriétaires différents.

15k€ à 20k€ devraient être nécessaires pour ces acquisitions.

Il est précisé que ces terrains sont entretenus depuis 20 ans par la commune.

CHEMINEMENT DOUX

L'aménagement d'un cheminement doux entre le Foyer d'Accueil Médicalisé et les terrains de sports, est en projet pour éviter aux résidents de circuler le long de la route départementale.

VOIRIE RUE DES PINS :

M. Le Maire informe que l'étude de sécurisation de la voirie Rue des pins - du rond-point jusqu'à la route du Mas Rillier – a été relancée par la CCMP ; Un cahier des charges a été réalisé par André GOY pour présentation d'un programme à la CCMP.

PERSONNEL

Brigitte FILLION expose les sujets suivants :

RECRUTEMENTS :

- Le recrutement d'une secrétaire générale a été validé pour une prise de fonctions au 1er octobre 2018. Il s'agit de Madame Isabelle DUCRAY actuellement Secrétaire Générale de la Mairie de Thil.
- Recrutement d'un emploi d'été pour des travaux de peinture à l'école et l'aide à l'entretien des espaces verts
- Recrutement d'une ATSEM à temps non complet (sur 4 jours). Pour ce poste, Brigitte Fillion précise que la commune n'avait pas d'obligation de recrutement. En revanche, celui-ci s'inscrit dans une réelle volonté de la municipalité de faciliter et de soutenir les actions de la vie scolaire.

TITULARISATION :

Le policier municipal, Jérémy DEBIZE après avoir suivi une formation programmée est titularisé dans ses fonctions avec pour mission notamment :

- des actions de prévention et d'informations régulières auprès de la population
- des actions administratives relatives à l'établissement des arrêtés

COMMISSIONS ET COMITES

VIVRE ENSEMBLE

Franck CURSIO rapporte l'exposé suivant :

- Le 22 juin, la fête de la musique a été une belle réussite. Cette manifestation a réuni une centaine de personnes
- Le 25 juin, une réunion s'est tenue avec les associations ayant pour objectif :
 - * d'affecter les salles pour les activités : Salle des Fêtes et FAM
 - * de lister le matériel mutualisable
- Remarques faites par les associations :
 - * Les associations reprochent de ne pas percevoir de subventions de la CCMP
 - * demandent une cloison amovible entre les 2 petites salles de la salle des Fêtes pour avoir une salle plus ou moins grande »
- Le 14 septembre, une réunion sera planifiée pour le « café solidaire ». Cette information sera communiquée dans le Petit tramoyen et sur le panneau lumineux
- Le 8 septembre, un verre de l'amitié sera organisé au forum des associations avec l'accueil des nouveaux arrivants sur notre commune

Chantal OLIVIER précise que d'autres groupes de travail démarrent, notamment : Boîte à livres / partage de services / livret d'accueil pour les nouveaux arrivants de la commune

COMMUNICATION

Brigitte FILLION donne quelques informations :

- Le Petit Tramoyen sera distribué prochainement, 4 éditions par an sont programmées (Février, Mai, Juillet, Octobre)
- Le Bulletin municipal sera édité en décembre
- Une formation sur le site Internet a été dispensée pour les membres de la commission et les agents administratifs communaux.
- Christine POUCHOULIN est en charge de mettre régulièrement à jour les prochaines actions de la commission.
- Les traditionnels Vœux du Maire sont envisagés pour le dimanche 13 janvier 2019. A cette occasion seront valorisés les différents événements, les belles expériences et réussites collectives ou individuelles.

CIMETIERE

Valérie NOIRAY informe le conseil des sujets discutés en groupe de travail regroupant des participants : D. PENARD, C. STALLE, A. TOURNY, F. GEOFFRAY, et s'impliquant avec bonne volonté. Leurs suggestions ont été appréciées pour l'avancement des différents projets étudiés :

- mise en place d'un jardin du souvenir : un tableau est présenté au conseil montrant différentes orientations et placements. Le conseil décide de retenir le projet de réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Des devis seront demandés.

COMITE JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

Chantal OLIVIER expose qu'une 1^{ère} réunion a eu lieu le 9 juillet autour de 3 thèmes :

- Famille et la garde d'enfants
- Ecole
- Loisirs

A cette date, plusieurs groupes de travail ont été identifiés : garde d'enfants, demi-self pour le restaurant scolaire, aire de jeux & city Stade

Une réunion s'est tenue le 10 juillet avec les assistantes maternelles pour étudier ensemble comment proposer un RAM (Relais assistante Maternelle). Tramoyes ne pourra pas constituer un RAM mais s'appuiera sur des structures existantes.

Mme PUEYO, Directrice du RAM de Miribel a présenté sa structure et la possibilité de mutualisation avec la structure des Echets.

Mme JOLIVET, Adjointe aux affaires sociales de Miribel était présente. Ce projet a un coût (5500 € par an pour 20 Assistantes Maternelles). Un financement par la CAF sera étudié.

SUJETS ET INFORMATIONS DIVERSES

AMBROISIE

Philippe CRISCUOLO fait part que l'ambroisie a pu être repérée dans le village.

Des obligations communales existent et notamment celle de nommer un référent

- Muriel DECAMP signale qu'une information était diffusée auparavant par la mairie et il serait bon de la reprendre tout comme celle donnée pour les chenilles processionnaires
- M. Le maire propose de donner une mission spécifique au policier municipal avec Philippe CRISCUOLO comme référent. Ceci reste à valider
- Un article relatif à ce sujet figurera dans le Petit Tramoyen de juillet
- Une information sera mise en ligne sur le site internet communal

Le Maire apporte quelques informations :

- Un arrêté préfectoral a été pris pour interdire les pétards le 14 juillet et est mis en ligne sur le site internet communal et le tableau d'affichage
- Le dernier support CCMP a été distribué dans les boîtes aux lettres
- 2 conseils communautaires ont eu lieu : le 20 juin et le 11 juillet dont quelques points sont à retenir :
 - PCAET (Plan Climat Air Energie et territoire) : M. Le Maire a proposé la candidature de Tramoyes pour la mise en œuvre d'actions innovantes à titre expérimental
 - Mise en Fourrière de véhicules : cette compétence communautaire pose des problèmes aux communes de Beynost et Miribel qui en ont plus besoin que les autres communes. La fourrière restera traitée par la CCMP même si des communes de la communauté n'en ont pas besoin (ex : Tramoyes) pour l'instant.
- Des états Généraux des Territoires des territoires se sont réunis pour réfléchir sur le devenir du département. Brigitte FILLION et Xavier DELOCHE étaient présents. Il est en effet important que Tramoyes reste bien informé et positionné sur son territoire.

La séance est levée à 23 h30